

**38**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mercredi 10 février 2010**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mercredi 10 février 2010

10 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. A. LeBlanc soulève la question de privilège pour rectifier des énoncés publiés dans le *Telegraph-Journal* relativement à sa position sur le projet de vente d'Énergie NB à Hydro-Québec.

---

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Quispamsis, de Riverview, de Rothesay, d'Erbs Cove, de Lepreau, de Bouctouche, de Warwick Settlement et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 190.)

---

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Saint Andrews, de Blacks Harbour, de Rothesay et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 191.)

---

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton, de Bouctouche, de Riverview, de Salisbury, de Saint John, de Red Head, d'Acamac et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 192.)

---

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton, de Lower Coverdale, de Salisbury, de Riverview et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 193.)

---

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Riverview, de Moncton, de Lower Coverdale et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et exhortent le gouvernement à renoncer à toute négociation avec Hydro-Québec. (Pétition 194.)

---

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle que les présentations de félicitations ne doivent pas servir à faire des déclarations de nature politique.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Foran :

32, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* ;

par l'hon. M. Miles :

33, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 11 février 2010 : étude de la motion 36, deuxième lecture du projet de loi 29 puis reprise du débat sur la motion 29.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi 30 et 31 aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif, du Cabinet du procureur général et du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> C. Robichaud, chargée de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Byrne.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue à 12 h 2, reprend à 12 h 10 sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2010-2011  
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif .....	378 000
<b>CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL</b>	
Procureur général .....	16 824 000
Moins : crédits législatifs .....	0
Votés .....	16 824 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 151, 152, 153, 154, 155, 156 et 157	(9 février 2010) ;
rapport annuel du ministère des Gouvernements locaux pour 2008-2009	(10 février 2010).